

AS260  
24 JUIN 2010

**KLEBER AUDIT CECOS**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 400 000 euros**  
**Siège social : 4 Rue de Copenhague - Espace Européen de l'Entreprise**  
**67300 SCHILTIGHEIM**  
**333 232 601 RCS STRASBOURG (85 B 577)**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 15 AVRIL 2010**

L'an Deux Mil Dix,

Le 15 Avril,

A 19 heures 30,

Les actionnaires de la Société KLEBER AUDIT CECOS, Société Anonyme au capital de 400 000 euros, divisé en 16 000 actions de 25 euros chacune, dont le siège social est 4 Rue de Copenhague - Espace Européen de l'Entreprise à 67300 SCHILTIGHEIM, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 4 Rue de Copenhague - Espace Européen de l'Entreprise à 67300 SCHILTIGHEIM, sur convocation faite par le Conseil d'Administration à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Raoul POINSIGNON, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La Société IN EXTENSO ALSACE PARTICIPATIONS  
et Monsieur Gérard STRASSER

les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Gérard STRASSER est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 16 000 actions, représentant la totalité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

AS

M. Jean-Pierre LE BRIS, Commissaire aux Comptes Titulaire, régulièrement convoqué est absent et excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation des actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire du projet de la nouvelle mouture des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet de résolution.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

### ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 Mai 2001,
- Refonte des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités,
- Questions diverses.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution suivante :

### **RESOLUTION UNIQUE**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide, en application de la loi n° 2001-420 du 15 Mai 2001, de procéder à une refonte complète des statuts afin de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions de la loi du 15 Mai 2001, et adopte article par article puis dans leur ensemble les nouveaux statuts, lesquels demeureront annexés au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



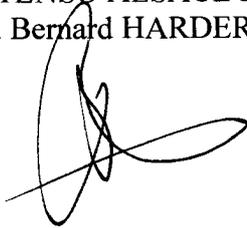
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président  
M. Raoul POINSIGNON



Les Scrutateurs  
Pour la Société IN EXTENSO ALSACE PARTICIPATIONS  
M. Bernard HARDER



Le Secrétaire  
M. Gérard STRASSER

M. Gérard STRASSER